



Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

Nombre de membres :

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 23

Dont pouvoirs : 3

Votes pour : 23

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 06/12/2023

Date d'affichage : 18/12/2023

15 DEC. 2023

L'an deux mil vingt trois, le treize décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, Mme Amandine MORENO, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Ineke FLOODGATE, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, M. Jacques SIMON, Mme Nicole GIMENEZ, M. Kees WIELENGA, Mme Christine BINDER, Mme Nathalie REBELLE, M. Stéphane PEILLE, M. Denis DEZARNAUD,

Mme Janine CASTEL.

Étaient absents excusés : M. Charles ROUGER, Mme Véronique FERNANDEZ, M. Sébastien AMOUROUX, M. Mohammed EL HABCHI, Mme Martine DAFFOS.

Étaient absents non excusés : M. Thierry CAUSSE, M. Wilfrid ROQUEFORT.

Procurations : Mme Véronique FERNANDEZ en faveur de Mme Nicole GIMENEZ, M. Sébastien AMOUROUX en faveur de Mme Nadia PARACHINI, M. Mohammed EL HABCHI en faveur de M. Stéphane PEILLE.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2023-142**

Domaine : 3.6 - Autres actes de gestion du domaine privé

OBJET : Forêt Communale de QUILLAN : Inscription à l'état d'assiette et vente de Coupes de bois 2024.

Vu la délibération n°2012-098 en date du 12 décembre 2012, le conseil municipal a approuvé les orientations d'aménagement de la forêt communale pour la période de 2013-2031.

Considérant les orientations prévoyaient les travaux d'aménagement d'entretien et de régénération. Afin de financer ceux-ci, les orientations prévoient de mettre sur le marché un volume de coupe de bois de 600 m³/an dont 386 m³ prévisibles et 214 m³ conditionnels.

A cet effet, l'ONF propose de mettre à la vente des coupes de bois qui sont situées sur la parcelle 24r.

A cet effet, M. Le Président propose au conseil municipal :

1. D'accepter le projet d'inscription à l'état d'assiette et vente des coupes sur la parcelle 24r de la manière suivante :

Parcelle (UG)	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Coupe réglée/non réglée	Destination : vente ou délivrance (Affouage)
24r	RPQ	250	5	Coupe réglée	Vente

2. De demander à l'ONF de bien vouloir procéder à leur désignation.
3. De confier à l'ONF la fixation du prix du retrait.
4. De donner pouvoir au Maire de fixer en relation avec l'agent responsable de la coupe ou en son absence avec l'Agence, la destination des produits accidentels mobilisables dans les coupes en cours (acheteur de l'article principal ou affouage) et d'approuver le prix moyen unitaire de vente des bois à l'acheteur proposé par l'Office.
5. D'autoriser M. Le Maire à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 23 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,



Mme Nadia PARACHINI.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

M. Pierre CASTEL



2023-142**Identifiant FAST :** ASCL_2_2023-12-15T09-15-20.00 (MI249714778)**Identifiant unique de l'acte :** 011-200059418-20231215-2023-142-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Forêt Communale de QUILLAN : Inscription à l'état des bois et vente de Coupes de bois 2024.**Date de décision :** Dec 15, 2023 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine
3.6. Autres actes de gestion du domaine prive**Identifiant unique de l'acte
antérieur :****Acte :** [MA-DEL-2023-142.PDF](#)**Préparé**Date **15/12/23 à 09:15**Par **JORDAN Edouard****Transmis**Date **15/12/23 à 09:15**Par **JORDAN Edouard****Accusé de réception**Date **15/12/23 à 09:20**